

## NOTE AUX NOUVEAUX PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLEGE GUENETTE

### Tenue vestimentaire règlementaire pour les élèves du collège

La tenue vestimentaire votée en conseil d'administration doit être portée par tous les élèves et à l'occasion des sorties pédagogiques et éducatives organisées par l'établissement. Cette tenue est composée :

- d'un tee-shirt ou Polo BLANC avec le logo du collège (seul le sweat-shirt BLANC avec le logo est admis) ;
- d'un pantalon (ou pantacourt) ou d'un bermuda arrivant au genou en jean BLEU de couleur unie ajusté à la taille de l'élève et tenu par une ceinture.

Les pantalons taille basse, de type moulant ou de taille excessive sont strictement interdits. Les jeans délavés, déchirés, fantaisies ou retroussés ne sont pas tolérés.

Seuls les sweat-shirts blancs portant le logo du collège sont autorisés.

Le logo reste la propriété du collège. Toute reproduction est interdite.

### Les polos, sweat, tee-shirt sont disponibles exclusivement à l'enseigne

MOUL'CITY

42 rue Gaston Monnerville, Le Moule 97160, Guadeloupe

Le Principal

T. ADONAI